

## CODERPA (Commission départementale des retraités et personnes âgées)

### ○ **OBJECTIF**

Etre une force de proposition pour agir pour la défense des intérêts moraux et matériels des retraités et des personnes âgées, pour le respect de leur dignité et l'amélioration des conditions de vie des personnes fragilisées par le handicap, le vieillissement ou la diminution de leurs ressources.

### ○ **ORGANISATION**

Deux commissions au sein de ce groupe de travail :

- Information et communication (3 journaux par an)
- Santé et action sociale

### ○ **ACTIONS**

- Etre en contact avec les retraités et leur famille
- Connaître l'avis des professionnels de la santé, responsables des services de soins à domicile
- Relations régulières avec les services du Conseil Général chargés des personnes âgées, de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et représentation auprès des conférences de territoires.

### ○ **PARTICIPATIONS**

A diverses commissions et groupes de travaux au sein du département :

- Elaboration et suivi du schéma gérontologique départemental
- Commissions : litiges APA (Allocation personnel le d'Autonomie) pilotage des CLIC (Centre local d'information et de coordination). Structure de proximité pour informer, orienter, faciliter les démarches, évaluer les besoins et élaborer un plan d'accompagnement ou d'intervention. Ces centres se trouvent dans chaque département, pour en savoir plus [cliquez ici](#)
- Avis consultatif sur les projets EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)
- Conseil de surveillance des établissements

Au niveau régional, les CODERPA sont présents dans les conférences régionales de Santé et de l'autonomie. Au niveau national, ils participent entre autre à l'élaboration de la loi sur l'autonomie.